



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI  
QUE DIEU L'ASSISTE**



# **Texte intégral du message royal adressé au 2-ème Forum parlementaire des régions**

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé un message aux participants au 2-ème Forum parlementaire des régions, qui a ouvert ses travaux jeudi à rabat.

Voici le texte intégral du message royal dont lecture a été donnée par M. Abdellatif Mennouni, Conseiller de SM le Roi :

"Louange à Dieu,

Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une grande satisfaction que Nous saluons l'initiative de la Chambre des Conseillers, du Conseil Economique, Social et Environnemental et des associations des régions et des communes du Maroc, d'organiser ce deuxième forum dédié à l'une des réformes les plus profondes et les plus prometteuses depuis l'adoption de la Constitution de 2011, à savoir la régionalisation avancée.

Votre parti pris de vous rencontrer et de vous concerter, à intervalles réguliers, pour échanger et débattre sur l'évolution de ce chantier structurant témoigne de votre parfaite adhésion à l'importance capitale que Nous accordons, Nous même, à cette grandiose réforme qui tend à démocratiser davantage la gestion des affaires publiques et

à faire converger les politiques nationales, sectorielles et territoriales, vers l'objectif que Nous Nous sommes assigné, celui d'assurer à nos concitoyens, de manière durable et équitable, le progrès, le bien-être et l'épanouissement qu'ils méritent.

Nous tenons aussi à vous féliciter pour avoir inscrit à l'agenda de vos débats des thématiques aussi essentielles pour l'accomplissement des missions dévolues aux collectivités territoriales qui, du reste, rejoignent Nos propres préoccupations quant au déroulement du processus de la régionalisation avancée.

Mesdames et Messieurs

La régionalisation avancée constitue un acquis institutionnel capital qui participe de cette volonté inébranlable qui Nous anime, depuis Notre accession au Trône de Nos glorieux ancêtres, de franchir un seuil significatif dans la réforme et la modernisation de nos institutions. Il nous faut donc en prendre le plus grand soin.

Nous constatons aujourd'hui que le dispositif juridique nécessaire à la mise en œuvre de la régionalisation avancée est pour l'essentiel adopté et que les élus territoriaux sont déjà à pied d'œuvre pour inscrire dans les faits le processus de la régionalisation avancée.

Désormais, les objectifs sont fixés, les principes et les règles sont clairement établis et les acteurs sont à l'œuvre. Il s'agit, dans l'étape qui s'ouvre, de passer à la vitesse supérieure, celle de la concrétisation effective et efficiente de cette mutation historique.

Le chantier est colossal et exige l'implication d'une diversité d'acteurs et l'engagement des forces vives et du corps social tout entier. Il faudra, aux divers stades de la construction de cet édifice, un sens très élevé des responsabilités et un grand travail de mobilisation et de

conviction. Il faudra aussi une grande persévérance et un grand sens du dialogue et de la communication pour que l'énorme potentiel qu'offre le cadre institutionnel et légal soit pleinement exploité et produise toutes ses retombées bénéfiques.

C'est à l'aune de cette nouvelle pédagogie de responsabilité et de partage et à la lumière de ces relations d'un nouveau type que les élus territoriaux seront en mesure de porter la dynamique du changement, de relever les défis, de traduire les aspirations de leurs électeurs et d'apporter les bonnes réponses aux attentes des citoyens.

De leur côté, les services de l'Etat et les administrations publiques sont appelés à établir avec les collectivités territoriales des rapports renouvelés de coopération, de dialogue, de concertation, de convergence et de partenariat. C'est à ce prix qu'il nous sera possible d'assurer la complémentarité, la cohérence des actions et les synergies nécessaires au déploiement du chantier de la régionalisation avancée que nous appelons de Nos vœux.

Mesdames, Messieurs.

Les thèmes que vous avez retenus pour votre rencontre rejoignent les préoccupations que Nous venons d'évoquer et il vous appartient d'en débattre en toute liberté et de Nous soumettre, le moment venu, vos propositions. Nous recommanderons simplement que vos débats accordent l'importance qu'ils méritent à quelques aspects déterminants qui doivent aussi être pris en compte par le gouvernement.

En premier lieu les programmes de développement régionaux doivent s'inscrire dans le modèle de développement en cours de construction et auquel un large appel à contribution a été lancé par Notre discours du 13 octobre, à l'occasion de l'ouverture de l'année parlementaire.

Les collectivités territoriales et particulièrement les régions, qui doivent assumer pleinement la prééminence qui leur est reconnue par la Constitution, auront à apporter leur propre contribution pour corriger les travers du modèle actuel, pour réduire les disparités et les inégalités territoriales et pour avancer d'un pas agile et résolu sur le chemin de la justice sociale. Chaque espace territorial devrait pouvoir disposer de sa vision propre qui devra prendre harmonieusement place au sein du modèle national de développement.

Il s'agit, ensuite, pour les élus territoriaux de s'investir fortement dans la problématique de la jeunesse marocaine, avide de savoir et de participation et aspirant à la dignité et au mieux-être. Les problèmes que rencontrent aujourd'hui notre jeunesse ne peuvent se résoudre qu'au niveau local, du quartier, de la commune, de la ville de résidence. Il ne peut y avoir que des solutions localement adaptées aux problèmes des jeunes pour donner sens et consistance aux politiques transversales que l'Etat central doit déployer à leur profit.

Il s'agit, également, de la question de l'étendue des compétences dévolues aux collectivités territoriales et particulièrement aux conseils régionaux. Car, en définitive, il ne s'agit pas de les surcharger de compétences multiples et variées qui ne serviraient qu'à les discréditer en raison des inévitables carences. Mais plutôt de faire en sorte que leurs compétences soient suffisamment précises pour éviter les confusions, les enchevêtrements et les double-emploi et que ces compétences puissent s'élargir progressivement au fur et à mesure de l'accroissement de leurs capacités en ressources humaines et financières. Nous appelons, à ce titre, à une meilleure concertation pour bien définir, dans la panoplie de compétences propres réservées aux régions par la loi organique, celles très précises qu'elles auront à assumer dans l'immédiat, sous réserve d'actualisations périodiques.

Un dernier aspect que Nous voudrions encore soumettre à examen concerne la gouvernance. Au-delà des dispositifs adoptés en la matière par les lois organiques sur les collectivités territoriales, vos concertations et vos réflexions devraient donner un corps plus précis, plus pratique et plus mesurable à un concept fort qu'il faut à tout prix

éviter de galvauder. Il y a là un travail de pédagogie et de communication à mener en direction des électeurs et de l'opinion publique pour qu'on puisse apprécier valablement la teneur et la portée de la gouvernance et l'importance des efforts à accomplir.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes bien conscient qu'un chantier comme celui de la régionalisation avancée s'inscrit dans la durée et nécessite à la fois de la détermination pour combattre l'inertie, de la vigilance pour contrer les conservatismes et de la réactivité pour s'adapter, corriger et ajuster.

Nous pensons que l'esprit de votre forum s'inscrit dans cette logique de veille, d'évolution constante et progressive et d'évaluation périodique. Nous resterons donc attentif à vos travaux, que nous espérons à la fois objectifs, réalistes, perspicaces et audacieux.

Nous souhaitons plein succès à votre rencontre.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh ».

MAP 16/11/2017